

DEPARTEMENT DE
LA HAUTE-SAVOIE

ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
ANNEMASSE – LES VOIRONS – AGGLOMERATION

SIEGE : 11, AVENUE EMILE ZOLA – 74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

OBJET :

AFFECTATION DES
RESULTATS 2021 -
BUDGET
ASSAINISSEMENT

N° CC_2022_0101

Séance du : mercredi 19 octobre 2022

Convocation du : 12 octobre 2022

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 56

Président de séance : Gabriel DOUBLET

Secrétaire de séance : Nadège ANCHISI

Membres présents :

Guillaume MATHELIER, Laurent GILET, Bertilla LE GOC, Christian DUPESSEY, Christian AEBISCHER, Michel BOUCHER, Robert BURGNIARD, Dominique LACHENAL, Nicolas LEBEAU-GUILLOT, Louiza LOUNIS, Pascale MAYCA, Amine MEHDI, Yves CHEMINAL, Marie-Claire TEPPE-ROGUET, Marion BARGES-DELATTRE, Paulette CLERC, Anny MARTIN, Jean-Michel VOUILLOT, Nadège ANCHISI, Antoine BLOUIN, Denis MAIRE, Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI, Gabriel DOUBLET, Yannick CHARVET, Patrick ANTOINE, Jean-Pierre BELMAS, Véronique FENEUL, Pascale PELLIER, Nadine JACQUIER, Daniel DE CHIARA, Alain LETESSIER, Sophie VILLARI

Représentés :

Ines AYEB par Dominique LACHENAL, Maryline BOUCHÉ par Michel BOUCHER, Géraldine VALETTE-GURRIERI par Pascale MAYCA, Chadia LIMAM par Amine MEHDI, Mylène SAILLET RAPHOZ par Nicolas LEBEAU-GUILLOT, Pascal SAUGE par Louiza LOUNIS, Bernard BOCCARD par Marion BARGES-DELATTRE, Claude ANTHONIOZ par Paulette CLERC, Jean-Paul BOSLAND par Antoine BLOUIN, Odette MAITRE par Nadège ANCHISI, Jean-Luc SOULAT par Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI, Danielle COTTET par Danielle COTTET, Michel COLLOT par Jean-Pierre BELMAS, Marie-Jeanne MILLERET par Nadine JACQUIER

Excusés :

François LIERMIER, Kévin CHALEIL-DOS-RAMOS, Djamel DJADEL, Matthieu LOISEAU, Nabil LOUAAR, Joanny DEGUIN, Anne FAVRELLE, Stéphane PASSAQUAY, Isabelle VINCENT, Maurice LAPERROUSAZ

La comptabilité du budget ASSAINISSEMENT est tenue depuis le 1er janvier 1992 conformément à l'instruction M49 qui stipule que le résultat de la section d'exploitation doit être affecté par l'assemblée délibérante compétente.

Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré :

A l'unanimité,

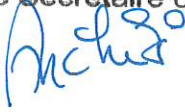
DECIDE :

DE DÉCIDER d'affecter le résultat d'exploitation 2021 du budget ASSAINISSEMENT comme suit :

En autres réserves, Article 1064	19 524.30 €
En autres réserves, Article 1068	2 043 457.76 €

En report à nouveau, Article 002	4 154 425,46 €
Soit un total de :	6 217 407,52 €

Le Secrétaire de séance



Pour le président et par délégation,

Signé par : Alain FARINE
Date : 20/10/2022
Qualité : Agglo - DGS



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président d'Annemasse Agglo dans le délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa notification. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la notification de la délibération ou de sa date d'affichage, ou à compter de la réponse d'Annemasse Agglo, si un recours gracieux a été préalablement déposé.